

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 26

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, M. Ramadier, Mme Anthoine, M. Marleix, Mme Bassire,  
Mme Valentin et M. de la Verpillière

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 12, après le mot :

« qualité »,

insérer le mot :

« cellulaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

À cet alinéa apparaît la notion de « qualité de l'embryon » il est préférable d'y ajouter le mot « cellulaire »